

## communiqué

### Après 23 années sous contrats saisonniers, un ouvrier agricole défend son droit à une carte de résident

Mercredi 13 septembre 2006, le Tribunal administratif de Marseille devra prendre position sur la légitimité du renouvellement indéfini des autorisations de contrats saisonniers qui interdisent aux travailleurs étrangers le bénéfice de droits reconnus à tous les travailleurs migrants.

Baloua AÏT BALOUA fait partie de ces milliers d'étrangers qui viennent chaque année, sous couvert d'un contrat « saisonnier », constituer la force de travail reconnue unanimement comme le pilier de l'agriculture provençale des fruits et légumes.

En mars 2005, après 23 années au cours desquelles il a fourni en 8 mois autant de travail qu'un ouvrier employé à l'année à plein temps, Baloua AÏT BALOUA a demandé la carte de résident attribuée de plein droit « *A l'étranger qui est en situation régulière depuis plus de 10 ans.* » (CESEDA art. L. 314-11)

Ce droit lui a été refusé par le préfet des Bouches-du-Rhône qui a délibérément ignoré une vie de travail en considérant que l'intéressé ne résidait en France que depuis le 19 juillet 2004, début du 23<sup>ème</sup> contrat saisonnier.

Baloua AÏT BALOUA essaiera de faire valoir que la législation sur l'introduction des travailleurs étrangers a été dévoyée par la Préfecture des Bouches-du-Rhône pendant 23 ans, l'enfermant abusivement dans un statut fictif de travailleur saisonnier destiné à pourvoir en réalité les besoins de main d'œuvre permanente de l'agriculture du département.

La position du juge des référés sera cruciale pour mettre en question la dérive du système observée dans le département et la précarité à perpétuité des travailleurs saisonniers qui en résulte.

Le CODETRAS appelle tous ceux qui se préoccupent depuis des années du sort abject des travailleurs saisonniers dans les Bouches-du-Rhône à venir assister à l'audience :

**Mercredi 13 septembre à 10 heures**  
**au Tribunal administratif,**  
**22 rue de Breteuil, dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement**

---

A.S.T.I de Berre, Association de coopération Nafadji Pays d'Arles, Cimade, Comité local ATTAC-Pays salonnais, Comité local ATTAC-Marseille, Confédération Paysanne, CREOPS, Droit Paysan 13, ESPACE-Accueil aux étrangers, Fédération du MRAP 13, FGA CFDT, Forum Civique Européen, FSU 13, Ligue des Droits de l'Homme.

---